

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Préambule

Lors de sa séance du 13 novembre 1996, votre Conseil acceptait la motion No 221, de MM. Robert Cramer, Hubert Launay, François Sottas et Albert Rodrik : « Pour un monument commémorant l'action des Brigadistes suisses pour la défense des libertés et de la démocratie en Espagne ».

Après un exposé des motifs profondément élaboré, votre Conseil demandait au Conseil administratif de « faire réaliser un monument en l'honneur de ceux qui ont courageusement défendu, au péril de leur vie, les valeurs de la démocratie durant la Guerre d'Espagne ».

Exposé des motifs

Lorsque la guerre civile espagnole éclate le 17 juillet 1936, déclenchée par le coup d'Etat fomenté par les forces franquistes contre la république régulièrement élue, un vaste mouvement de solidarité en faveur des républicains se déclenche en Europe. Les Brigades internationales en seront le symbole le plus connu. Nombre de nos concitoyens (leur nombre est estimé à 766, dont plusieurs habitants de Genève) rejoindront ces brigades qui, aux côtés des troupes loyalistes, luttent contre la montée du fascisme et du nazisme sur notre continent. Parmi nos concitoyens engagés un sur trois laissera sa vie dans ces combats. Ceux qui revinrent dans notre pays furent lourdement condamnés par les tribunaux militaires. Il y aura 419 procès, la Suisse fut le seul pays démocratique à juger ses ressortissants ayant lutté du côté républicain de 1936 à 1939.

L'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales, créée en 1986, a largement contribué à la reconnaissance de ces militants, notamment, en organisant des manifestations, des rencontres, des expositions.

Le projet que vous avez entre les mains, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, a été élaboré en étroite collaboration avec le comité de l'association précitée.

Dès 1978, plusieurs interventions parlementaires ont incité le Conseil fédéral à reconsidérer l'action des Brigadistes suisses et en 1996, le Conseil fédéral prononçait leur réhabilitation « d'un point de vue politique et moral » et exprimait sa gratitude à ces combattants.

Plus près de nous, le 2 mars 1998, le Grand Conseil genevois acceptait une résolution demandant au Conseil fédéral « d'amnistier les Brigadistes suisses et les anciens résistants qui ont personnifié, dans l'honneur, le respect des valeurs démocratiques qui constituent le fondement de notre société moderne ».

C'est donc, à tous les échelons de notre pays, une vaste prise de conscience qui est faite et le Conseil administratif de la Ville de Genève est heureux de répondre à la requête du Conseil municipal de novembre 1996 en déposant la présente demande de crédit pour une œuvre du sculpteur Manuel Torres.

Originaire d'Andalousie, Manuel Torres vit à Genève depuis 1960. Artisan forgeron-chaudronnier de formation, il a longtemps travaillé aux Ateliers des Charmilles. Il en garde un savoir-faire et un intérêt particulier pour le métal qu'il utilise dans ses oeuvres. Plusieurs de ses sculptures ont déjà trouvé place dans des rues de Genève ainsi que dans des musées ou des écoles.

Caractéristiques de l'ouvrage et description des travaux

Le lieu choisi pour l'installation de l'œuvre de M. Torres se trouve à l'extrémité du mail arborisé de la rue Dancet, du côté du carrefour des 23-Cantons.

La sculpture projetée évoque trois silhouettes dressées qui tournent légèrement sur elles-mêmes par un effet de torsade. L'artiste a voulu personnifier dans ces silhouettes celles des trois femmes suisses qui avaient rejoint les Brigades internationales. En mettant en avant cette participation féminine, souvent oubliée, M. Torres dédie ce monument à la paix et à la vie. Placée dans ce lieu animé de notre cité, au bout de l'allée de platanes, cette œuvre s'intégrera particulièrement bien à son environnement.

Pour la réalisation, l'artiste utilise le métal, l'acier inoxydable comme matériau de base, tant pour l'œuvre proprement dite que pour le socle. La taille de ce monument, environ 4 mètres de hauteur, suppose de solides fondations. Elle entraîne également le déplacement d'une canalisation souterraine et d'un panneau d'affichage, ainsi que la remise en état du revêtement de sol existant.

Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux est la suivante :

CFC	Travaux	Francs TTC
	<u>Intervention artistique</u>	100 000
	<u>Réaménagement des lieux</u>	
CFC 401.0	Installation de chantier	1 500

CFC 401	Terrassements	6 300	
CFC 403	Revêtement de sol	9 000	
CFC 423	Déplacement de mobilier urbain	3 200	

		20 000	
CFC 581, 589	Divers et imprévus 10%	2 000	

	Sous total	22 000	22 000

	Total de l'intervention		122 000

Les prix indiqués TTC sont ceux du mois de septembre 1998 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Le réaménagement de l'extrémité du mail arborisé de la rue Dancet fait l'objet d'une requête en approbation LER auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Délais

Le délai référendaire écoulé (40 jours en Ville de Genève), les travaux pourront démarrer et dureront environ huit mois. L'inauguration de l'œuvre pourrait avoir lieu au printemps de l'an 2000.

Régime foncier

L'œuvre de Manuel Torres sera installée à l'extrémité du mail arborisé de la rue Dancet, sur la parcelle No 3572 du domaine public de la Ville de Genève, feuille 43, section Plainpalais.

Programme financier quadriennal

Cet objet n'est pas inscrit au 17^e Programme financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'aménagement des lieux ne provoque pas de charges de nettoyage ou d'entretien supplémentaires de voirie. L'entretien de l'œuvre sera également pris en charge par la Division de la voirie.

Quant à la charge financière annuelle sur 122 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 5 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 15 800 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Service d'entretien du domaine public sera bénéficiaire de l'ensemble du crédit.

Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public sera gestionnaire de l'intervention artistique, dont le coût est estimé à 100 000 francs.

Le Service d'entretien du domaine public sera gestionnaire du réaménagement des lieux, dont le coût est estimé à 22 000 francs.

Au bénéfice de ces explications et en espérant avoir ainsi répondu à votre demande, le Conseil administratif de la Ville de Genève vous invite, Mesdames les Conseillères municipal et Messieurs les Conseillers municipaux, à accepter le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 122 000 francs destiné à couvrir les frais d'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses.

Art. 2 - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 122 000 francs.

Art. 3 - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.

Annexe : Plan de situation